

Le Cap (Afrique du Sud)
Déclaration sur



I'ASSURANCE INCLUSIVE

Note d'information (projet)
Septembre 2024



Table des matières

Concept.....	3
Aperçu de la déclaration sur l'assurance inclusive	3
Contexte et fondements	3
Avantages pour les signataires	4
Opérationnalisation	5
Projet de texte de la Déclaration.....	5
Approche de mise en œuvre de haut niveau envisagée.....	6
Critères d'éligibilité pour les signataires	7
Activités des signataires	7
Rôle du secrétariat A2ii	8

Concept

Aperçu de la déclaration sur l'assurance inclusive

La **Déclaration de Cap sur l'assurance inclusive** est un engagement volontaire pris par les contrôleurs (autorités de contrôle) d'assurance de collaborer étroitement pour renforcer l'accès à l'assurance et contribuer ainsi à la résilience économique et sociétale. Dans le cadre d'une démarche volontaire entre pairs contrôleurs, les signataires s'engagent à se soutenir mutuellement pour élaborer des stratégies concrètes, créer une dynamique et échanger les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

Les signataires de la Déclaration envisagés sont des autorités de contrôle individuelles et des associations régionales d'autorités de contrôle. Les signataires travailleraient à l'élaboration d'un plan d'assurance inclusive (PAI) adapté à leur juridiction, fondé sur les priorités locales, le profil de risque local et le contexte d'élaboration des politiques. Il est également envisageable que les PAI puissent faire partie de stratégies nationales d'inclusion financière, qu'elles soient nouvelles ou préexistantes.

L'A2ii piloterait les activités dans le cadre de la Déclaration, avec le soutien de l'AICA principalement par l'intermédiaire du Forum sur l'inclusion financière (FIF). Le FIF servirait de plateforme de concertation pour informer l'AICA des avancées des activités liées à la Déclaration. L'opérationnalisation et la coordination quotidienne seraient dirigées par le Secrétariat de l'A2ii en coordination avec le Secrétariat de l'AICA.

Contexte et fondements

Au cours des cinq dernières années, près de 40 juridictions ont élaboré et mis en œuvre des réglementations pour soutenir le développement de l'assurance inclusive. La visibilité croissante de l'assurance dans les initiatives internationales telles que le Partenariat Global pour l'Inclusion Financière du G20 (GPII), le Bouclier global contre le risque climatique, initiative conjointe du G7 et du groupe d'États vulnérables V20, et la Conférence des Parties (COP), l'attention croissante accordée à l'assurance en tant qu'outil intégré dans les cadres de gestion des risques de catastrophe et le rôle de plus en plus actif de l'industrie de l'assurance, notamment via l'Insurance Development Forum (IDF) ou les initiatives PSI du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Initiative Finance (UNEP-FI), soulignent l'opportunité pour les contrôleurs d'assumer également un rôle plus visible.

Avec l'Afrique du Sud qui assume la présidence du G20 et qui est aussi un acteur majeur et précurseur de l'assurance inclusive, le lancement, lors de la conférence annuelle de l'AICA à Cap en décembre 2024, de la déclaration renforcera sa visibilité et son impact, et favorisera la collaboration internationale et un large soutien.

Concernant le contexte interne, l'A2ii, partenaire clé de l'AICA dans le développement de l'assurance inclusive à l'échelle mondiale depuis 2009, se trouve à un tournant crucial

alors qu'elle passe d'un projet à durée limitée à une organisation pérenne en 2025. Le FIF, en tant que plateforme de concertation pour la Déclaration et espace collaboratif entre l'AICA et l'A2ii, met en lumière l'engagement renforcé de l'A2ii-AICA en faveur de l'inclusion financière. Avec le lancement de la Déclaration, l'A2ii affirme son rôle continu dans le futur écosystème de l'inclusion financière, mais fournit également un outil puissant pour obtenir l'appui des bailleurs de fonds pour le travail d'A2ii auprès des contrôleurs. De plus, la Déclaration encourage la collaboration et l'engagement des contrôleurs sur l'évolution des besoins, des défis et des opportunités en matière de supervision pour améliorer l'accès et l'inclusion, tout en soutenant les progrès sur vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette approche s'inspire du modèle de la Déclaration Maya de l'Alliance pour l'inclusion financière, qui a contribué à accélérer les initiatives en matière d'inclusion financière parmi les banques centrales et les autorités de contrôle bancaires des marchés émergents et a servi d'outil efficace pour mobiliser le soutien financier et en nature des bailleurs de fonds et autres partenaires.

Avantages pour les signataires

Suite au lancement, il est prévu qu'A2ii prenne l'initiative de s'engager avec les contrôleurs d'assurance pour clarifier et prioriser les futurs travaux dans le cadre de la Déclaration d'une manière orientée sur la demande et axée sur l'impact. Un aspect essentiel qui guidera cette démarche et garantira son efficacité est le partage des pratiques entre les contrôleurs intéressés ainsi que le renforcement de leurs capacités.

La Déclaration servira ainsi de tremplin pour mobiliser et garantir le soutien des bailleurs de fonds en faveur des travaux menés par les juridictions dans ces domaines, en utilisant les PAI juridictionnels comme base concrète ; en particulier lorsque les PAI sont élaborés à partir de stratégies nationales d'inclusion financière existantes ou d'autres stratégies d'assurance inclusives déjà en place.

Les signataires participeront activement à la communauté des contrôleurs dédiée à la promotion de l'accès et de l'inclusion avec le soutien d'A2ii. En adhérant, ils renforceront leur influence dans l'élaboration du programme et des activités de renforcement des capacités d'A2ii en fonction de leurs besoins juridictionnels spécifiques. En outre, les signataires renforceront leur capacité à sensibiliser et à défendre leur programme d'assurance inclusive grâce à une visibilité accrue soutenue par A2ii et l'IACA. La Déclaration vise également à garantir aux signataires l'accès à un ensemble de soutien sur mesure, comprenant des conseils, des activités ciblées de développement des compétences et un cadre mesurable pour aider les juridictions à atteindre leurs objectifs d'assurance inclusive, en collaboration avec A2ii et les organisations partenaires.

La signature de la déclaration, qui s'inscrit dans un cadre mondial, est un signal formel que les mandats et les initiatives des juridictions sont alignés sur les agendas de développement mondiaux.

Opérationnalisation

Projet de texte de la Déclaration

Nous, soussignés, affirmons notre engagement commun à travailler en collaboration et à nous soutenir mutuellement afin de renforcer l'accès à l'assurance, en particulier pour les populations les plus vulnérables, contribuant ainsi à la résilience économique et sociétale.

Reconnaissant que :

- L'assurance a un objectif sociétal, qui est de garantir la résilience des ménages, des entreprises et des gouvernements, mais il subsiste un déficit de protection important qui met en danger de larges segments de personnes vulnérables ;
- Le développement et le maintien de marchés d'assurance équitables, surs et stables au bénéfice des assurés sont essentiels pour combler ce déficit de protection ; et
- Le rôle des contrôleurs d'assurance pour s'assurer que l'assurance est accessible, abordable et adaptée à l'évolution des besoins des clients est crucial.

En tant que signataires, nous travaillerons en collaboration à la réalisation des objectifs de haut niveau (OHN) suivants :

- I. Identifier et promouvoir des pratiques efficaces pour collecter des données pertinentes et mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'assurance ;
- II. Partager les expériences et les enseignements tirés des initiatives de contrôle visant à approfondir la compréhension des risques et de l'assurance ;
- III. Soutenir l'innovation et répondre à l'évolution des besoins en œuvrant activement en faveur d'une réglementation proportionnée et favorable ;
- IV. Collaborer avec d'autres autorités, ministères et organismes publics compétents pour atteindre les objectifs d'inclusion financière et améliorer l'accès à l'assurance et son utilisation ;
- V. Contribuer aux efforts des parties prenantes des secteurs public et privé pour atteindre les objectifs de développement mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et ceux qui leur succéderont.

Nous partagerons activement nos connaissances et notre expérience à travers le réseau des contrôleurs et les communautés encouragées par Access to Insurance Initiative (A2ii) et nous œuvrerons à l'élaboration de plans concrets qui peuvent contribuer à guider nos initiatives individuelles et notre collaboration avec d'autres parties prenantes pertinentes pour promouvoir une assurance inclusive et responsable, réduisant ainsi la vulnérabilité.

Approche de mise en œuvre de haut niveau envisagée

Étant donné qu'il s'agit d'une initiative locale et axée sur la demande, les travaux futurs dans le cadre de la Déclaration devraient être spécifiés et classés par ordre de priorité dans le cadre d'un engagement étroit avec les contrôleurs d'assurance après la signature du Cap. L'approche de mise en œuvre de haut niveau envisagée garantit que les activités menées dans le cadre de la Déclaration répondent à la demande. Cette approche comprend :

- Décembre 2024 - lancement et signature de la Déclaration du Cap
- 2025
 - Phase de lancement et de planification : A2ii collabore étroitement avec les signataires par le biais du FIF en tant que plate-forme de consultation pour élaborer des documents d'appui, définir des domaines de travail thématiques pour les PAI juridictionnels et concevoir une approche pour suivre les progrès mutuels.
 - Développement de PAI juridictionnels avec le soutien d'A2ii
 - Présentation des PAI juridictionnels à la fin de l'année 2025

Domaines de travail thématiques potentiels

Ce document présente les domaines de travail thématiques potentiels sur lesquels les contrôleurs pourraient se concentrer dans le cadre des objectifs de haut niveau de la Déclaration, décrits dans leurs PAI. D'autres exemples devraient être développés lors des premières étapes suivant le lancement. Ces domaines de travail sont étroitement liés aux priorités actuelles des contrôleurs et à la mission d'A2ii.

- 1) Sensibilisation aux risques et prévention des risques : Efforts visant à améliorer la sensibilisation aux risques et promouvoir la prévention des risques
- 2) Education financière des communautés vulnérables et des consommateurs d'assurance inclusive
- 3) Supervision prudentielle et des pratiques commerciales proportionnée : Introduction d'exigences prudentielles adaptées afin de réduire le coût des affaires dans l'assurance inclusive tout en renforçant la protection des consommateurs les plus vulnérables
- 4) Politique d'innovation : Mesures visant à promouvoir l'innovation et la numérisation
- 5) Tendances et développements émergents : Adaptation des réglementations pour intégrer l'impact des nouveaux risques et vulnérabilités sur l'assurance inclusive (par exemple, le climat, le genre)
- 6) Infrastructure de données

Le PAI juridictionnel peut être conçu de toutes pièces ou s'appuyer sur un existant, un extrait ou une actualisation de plans de développement nationaux existants ou de stratégies nationales d'inclusion financière (SNIF). Dans le cas d'un plan existant ou adapté, la Déclaration offre une plateforme dédiée aux contrôleurs d'assurance pour obtenir un soutien personnalisé pour les activités prévues dans le cadre de la SNIF et discuter des plans avec une communauté mondiale de contrôleurs. Ce processus devrait être coordonné avec les initiatives de soutien existantes d'autres partenaires de développement.

Critères d'éligibilité pour les signataires

Seraient éligibles en tant que signataires volontaires :

- Autorités individuelles de contrôle de l'assurance (ouvertes aux membres et aux non-membres de l'AICA, en mettant l'accent sur les juridictions de l'EMDE, mais accessible à tous) ; et
- Associations régionales de contrôle - nous constatons une forte demande, en particulier de l'ASSAL et en Afrique subsaharienne.

Activités des signataires

Les signataires s'engageraient à :

- Désigner un point de contact au sein de leur autorité pour la Déclaration ;
- Informer les autres signataires sur les progrès réalisés et partager leurs expériences lors d'un événement annuel (événement de l'AICA ou autre événement sur l'inclusion financière) ;
- Dans la mesure du possible, partager les données et les indicateurs (convenus à l'avance) selon une fréquence convenue ;
- Échanger des apprentissages avec les pairs signataires, que ce soit lors de forums ou de demandes individuelles de pairs.
- Échanger des enseignements avec les signataires pairs, que ce soit lors de forums ou en réponse à des demandes individuelles de leurs pairs.

Rôle du secrétariat A2ii

A2ii, avec le soutien de l'AICA le cas échéant, remplirait les fonctions suivantes pour rendre la Déclaration opérationnelle :

- Centre de coordination et secrétariat pour la Déclaration et les travaux qui en découlent :
 - Consolider les indicateurs et les soumissions de PAI ;
 - Développer le pôle de données du réseau A2ii pour le cadre commun des KPI ;
 - Fournir le point d'entrée du réseau des signataires et assurer la gestion de la communauté ;
 - Assurer et soutenir la communication sur les plateformes régionales et internationales ;
 - Synthétiser les idées basées sur les PAI et d'autres activités ;
 - Organiser et accueillir un événement annuel parallèlement à l'un des événements marquants de l'AICA ou à un événement lié à l'inclusion financière.

- Renforcement des capacités pour accompagner les signataires dans l'élaboration des PAI
 - Fournir, concevoir mobiliser des programmes de renforcement des capacités sur mesure (à développer) correspondant aux PAI ;
 - Continuer à offrir un large soutien au renforcement des capacités, ouvert à toutes les autorités de contrôle par le biais de plateformes telles que Connect.A2ii, des formations sur l'assurance inclusive/l'actuariat, des dialogues, etc.

- Point de contact pour des partenaires tels que le Centre de Toronto, le Centre pour la réglementation et l'inclusion financière (CENFRI), la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ), les différentes organisations des Nations Unies, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le Groupe consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP) afin de s'assurer que les PAI et les activités sont coordonnés et d'apporter le soutien et l'expertise des partenaires aux PAI.